



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 14 juin 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Energie moins chère ensemble 2021 :

Nouvelle campagne pour faire baisser la facture de gaz et d'électricité

Alors que 8 Français sur 10 considèrent toujours les tarifs de l'énergie comme un poste important de dépenses, que l'extinction progressive du tarif réglementé du gaz, qui a augmenté de 4% en juin, engendre une recrudescence de démarchages intempestifs, l'UFC-Que Choisir, soucieuse de soulager le pouvoir d'achat des consommateurs et leur proposer une réelle sécurité juridique, annonce une nouvelle [campagne « Energie moins chère ensemble »](#).

L'objectif est toujours d'obtenir par le rassemblement des consommateurs les meilleures offres sur les marchés du gaz et de l'électricité.

Facture d'énergie : plus d'un mois de salaire

Avec une facture moyenne de 1 500 euros pour un ménage chauffé à l'électricité (le tarif réglementé a augmenté de 50 % en 10 ans) et de 1 200 pour un ménage chauffé au gaz, les factures d'énergie représentent plus d'un mois de salaire pour de nombreux Français. Le résultat est sans appel : près d'un Français sur 5 a du mal à payer ses factures, dont près d'un jeune (18-34) sur 3 selon le Baromètre National du Médiateur de l'Energie.

Forte du bilan de la dernière campagne Energie moins chère ensemble 2019, qui a permis aux souscripteurs d'économiser en moyenne 154 euros/an, soit un gain global de pouvoir d'achat de plus de 70 millions d'euros depuis le début des opérations, l'UFC-Que Choisir a donc décidé de relancer, via sa filiale la SAS Que Choisir, une nouvelle campagne en 2021.

3 lots à prix fixes 1 an pour un maximum d'économies

La campagne s'articule autour des 3 lots, tous à prix fixes 1 an : 1 lot gaz de ville et 2 lots électricité : classique et soutien aux petits producteurs de renouvelable. En effet, cette année encore, l'UFC-Que Choisir entend promouvoir les énergies renouvelables, à travers un lot dont la majorité de l'électricité doit provenir de petits sites de production d'énergie renouvelable situés en France, étant entendu qu'un audit sera réalisé pour vérifier la réalité de l'approvisionnement.

Et toujours : la sécurité juridique comme valeur ajoutée

Comme pour les précédentes campagnes, et alors que l'on assiste à une recrudescence des litiges énergie, l'UFC-Que Choisir entend, au-delà des prix, offrir une sécurité juridique aux consommateurs à travers des conditions contractuelles sûres, imposées par elle, et l'accompagnement des souscripteurs par la Fédération en cas d'éventuelles réclamations. Parmi les éléments imposés dans le contrat client on trouve la pluralité des modes de paiement quel que soit le mode de facturation, le choix de la date de prélèvement en cas de mensualisation, la portabilité du contrat en cas de déménagement ou encore la prise en compte des recommandations faites par la Commission des clauses abusives et le Médiateur national de l'énergie qui ne sont normalement pas contraignantes.

Le calendrier de la campagne « Energie moins chère ensemble » 2021 est le suivant :

- **INSCRIPTION DES CONSOMMATEURS** : jusqu'au 20 septembre (inclus) sur www.choisireensemble.fr. L'inscription est gratuite et sans engagement. Pour l'électricité, les inscrits pourront demander à recevoir les deux offres (classique et de soutien aux petits producteurs de renouvelable) afin de les comparer.
- **ENCHÈRES INVERSÉES** : Chacune des 3 offres lauréates sera dévoilée le 21 septembre 2021 à l'issue des enchères entre les fournisseurs participants
- **OFFRES PERSONNALISÉES** : à compter du 14 octobre, chaque inscrit recevra une offre personnalisée sur la base de son profil de consommation. Il reste libre de souscrire ou non aux offres reçues.



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 14 juin 2021

Indépendance oblige, pour couvrir les frais d'organisation, une participation de 10 euros sera demandée aux seuls souscripteurs pour une énergie, et 16 euros pour les deux énergies (réduite respectivement à 5 et 10 euros pour les adhérents aux associations locales ou abonnés aux publications de l'UFC-Que Choisir, au jour de leur inscription).

Pour que le pouvoir de marché des consommateurs s'exprime, l'UFC-Que Choisir appelle donc tous les particuliers abonnés au gaz de ville et à l'électricité (abonnés au tarif réglementé, aux offres du marché libre), desservis par les distributeurs nationaux (ENEDIS, GRDF) ou les entreprises locales de distribution de Grenoble, Metz et Strasbourg, à s'inscrire sur le site dédié www.choisirenssemble.fr.

Par ailleurs, alors que les taxes représentent près du tiers de la facture énergie, l'UFC-Que Choisir dénonce de nouveau l'aberration de la TVA sur les taxes énergétiques qui représentent 57 euros sur les factures des ménages chauffés à électricité (1 milliard au global !) et 48 euros pour les ménages chauffés au gaz. Mais où est la « valeur ajoutée » d'une taxe ? La logique d'origine de la TVA est complètement dénaturée pour n'en faire qu'une pompe aspirante infernale. L'association lance donc une pétition [« TVA sur les taxes énergétiques : halte à l'escalade fiscale »](#) afin que baissent encore davantage les factures.